

### **Budget supplémentaire 2015**

- ▶ **La situation financière saine du Département soulignée par la Chambre régionale des comptes**
- ▶ **Le soutien appuyé du Département aux communes : instruction des autorisations d'urbanisme, voirie...**
- ▶ **Sainterie de Vendevre-sur-Barse : 1,5 M€ pour les travaux d'aménagement...**

Le budget supplémentaire 2015 a une portée financière limitée (ajustements de dépenses inférieurs à 30 M€).

Le Conseil général doit toutefois tenir compte de **nouvelles dépenses de fonctionnement : + 2,3 M€**. Ces dépenses sont **majoritairement liées à la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA** : 8 935 bénéficiaires au 31 mars 2015, en hausse de près de 4 % sur 6 mois. Le montant de la seule allocation RSA devrait ainsi approcher 50 M€ en 2015, contre 47 M€ en 2014 et 42,4 M€ en 2013.

Par ailleurs, si le Département mobilise, ainsi que le recommande la Chambre régionale des comptes, les provisions réalisées en 2010-2011 à hauteur de 7,4 M€ (5,6 M€ déjà prévus au budget primitif, + 1,8 M€ au budget primitif), il ne pourra plus utiliser ces provisions en 2016.

## **Une situation financière saine selon la Chambre régionale des comptes**

[Rapport bleu, page 171](#)

La Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne a examiné la gestion du Département de 2010 à 2013.

Son rapport souligne **la situation financière saine du Département** :

« Le Conseil général de l'Aube dispose d'une situation financière saine, caractérisée par un endettement modéré et sécurisé. Il dispose de marges de manœuvre supérieures à celles de la plupart des autres départements de taille similaire pour piloter sa section de fonctionnement et financer ses investissements. En effet, la capacité d'autofinancement brute par habitant est supérieure de 6 % et la dette par habitant est deux fois et demie inférieure à la moyenne de la strate. Le ratio de désendettement est trois fois moindre que celui de la moyenne des départements de 250 000 à 500 000 habitants. »

La Chambre pointe également le contexte socio-économique du Département, qui induit une hausse des dépenses sociales. Afin de maîtriser ses dépenses dans le domaine social, le Département a mis en place **une mission d'audit**.

**La Chambre a par ailleurs formulé des observations auxquelles le Département n'a pas manqué de répondre :**

- elle juge ainsi que, comparativement à d'autres, le niveau d'investissement du Département est faible. Or, pour faire sa comparaison, la Chambre utilise un indicateur qui intègre le remboursement de la dette en capital. Ce qui signifierait que plus un département est endetté, plus il rembourse de dette en capital, plus son niveau d'investissement est élevé, et plus il serait vertueux selon la Chambre ! Or, si l'on considère uniquement l'investissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'effort du Département de l'Aube est de 128 € / habitant, supérieur de 15 % à la moyenne de la strate (qui était de 111 € / habitant en 2012).

- elle trouve également que ce niveau d'investissement pourrait être accru. Toutefois, elle ne tient pas compte dans son analyse du plan de 11 milliards d'économies annoncé par le gouvernement en avril 2014. Or, la baisse des dotations de l'État va faire perdre au Département 14 M€ de recettes de fonctionnement d'ici 2017, qui se cumulera à la poursuite de la hausse des dépenses sociales obligatoires non compensées.

## Au fil des rapports...

### Aide en matière de voirie

Rapport vert, page 1

Le Département de l'Aube **aide financièrement les communes** pour la construction de bordures de trottoirs, de caniveaux et d'assainissement pluvial, ainsi que pour la suppression de fossés le long des routes départementales. Il assure également la réfection des chaussées en traverses d'agglomérations (travaux accompagnant les opérations d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales et de construction d'assainissement pluvial qui relève de l'initiative communale).

**Coût de l'aide aux communes en matière de voirie au budget supplémentaire 2015 : près d'1,5M €.**

**Quelques exemples de communes accompagnées en 2015 :**

- Vanlay : épaulement sous bordures et réfection de la couche de roulement en traverse du bourg. Coût : 137 000 €
- Le Mériot : reconstruction de la chaussée et réfection de la couche de roulement en traverse du bourg. Coût : 182 000 €.

### Santerie de Vendevre-sur-Barse : 1,5 M€ pour les travaux d'aménagement

Rapport vert, page 14

Le Conseil départemental décide d'inscrire **1,5 M€ en autorisation de programme afin d'engager les travaux d'aménagement de la Santerie de Vendevre-sur-Barse.**

Cette manufacture d'art chrétien, qui a fait la renommée de la commune de Vendevre entre la fin du XIXe siècle et le XXe siècle, sera mise en lumière après travaux. Un inventaire de ses collections est en cours, à l'initiative et avec le financement du Département, qui permettra ensuite de construire un projet de mise en valeur en lien avec la commune de Vendevre-sur-Barse.

## **Parc logistique de l'Aube : bientôt une 4<sup>e</sup> entreprise**

Rapport vert, page 17

**En 2014, le Département de l'Aube a cédé l'un des terrains du Parc logistique de l'Aube au profit de Concerto ED pour un montant de 2,5 M€ TTC.**

Concerto European Developer, qui a déjà réalisé 2 bâtiments pour Eurodif et Devanlay, construira prochainement pour Petit Bateau une plateforme de 43 500 m<sup>2</sup> sur le Parc logistique de l'Aube. Cette plateforme, dont la livraison est prévue au 3<sup>e</sup> trimestre 2015, constituera le nouveau centre de distribution mondial de la marque de prêt-à-porter pour enfant, femme et homme.

Avec cette nouvelle implantation, le Parc logistique de l'Aube, l'un des quatre parcs d'activités départementaux, confirme son intérêt stratégique.

## **Instruction des autorisations d'urbanisme : une cinquantaine de communes intéressées à ce jour par la proposition du Département**

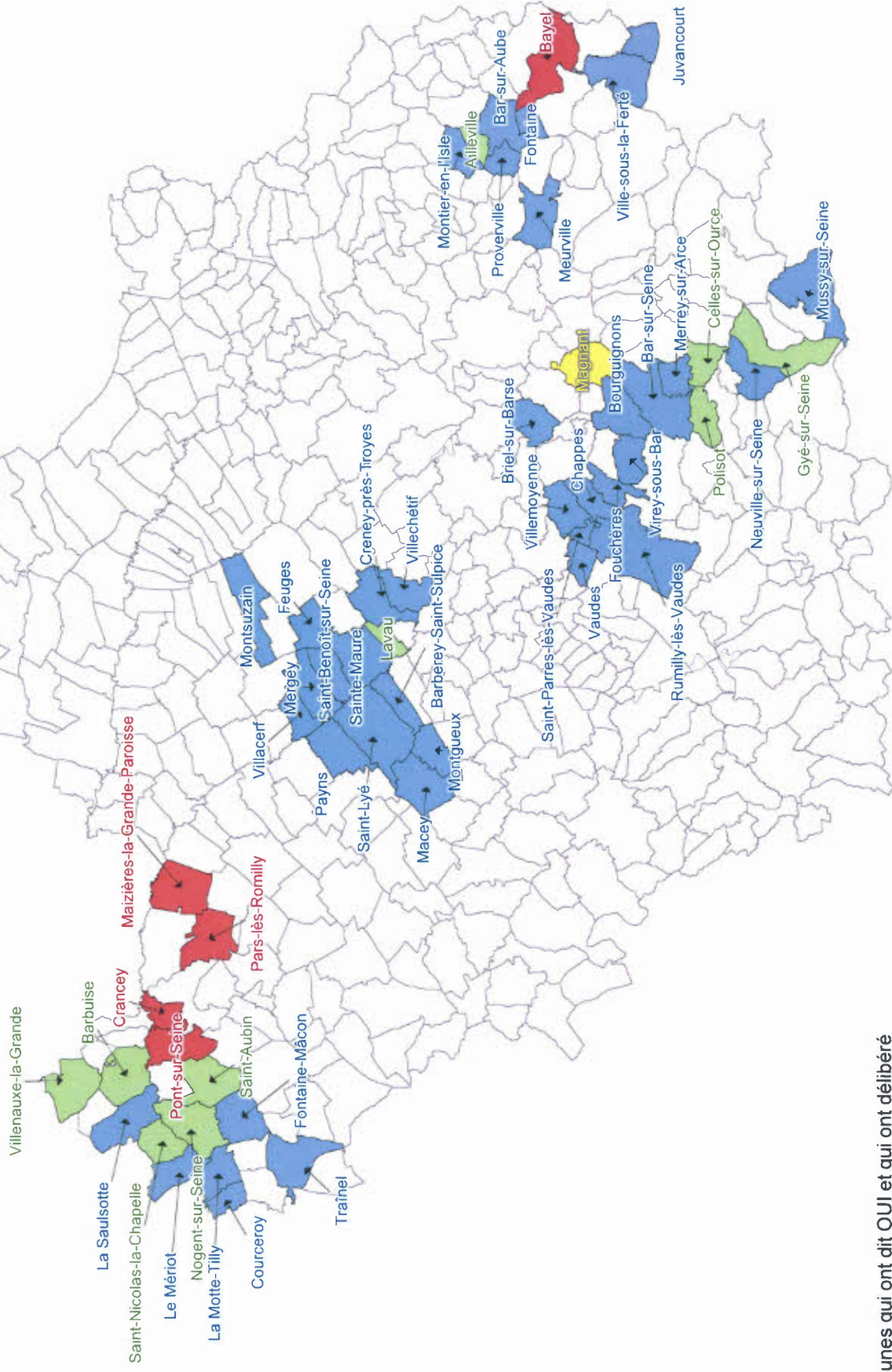
Rapport vert, page 21

Suite au désengagement de l'État, le Département a décidé, lors de sa réunion ordinaire de mars 2015, de **créer un service d'assistance aux communes pour les aider à instruire leurs autorisations en matière d'urbanisme :**

- certificat d'urbanisme,
- permis de construire, d'aménager ou de détruire,
- déclaration préalable de travaux...

Sur les 54 communes aubois (hors Grand Troyes) affectées dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par le désengagement de l'État, 36 ont d'ores et déjà confirmé leur intérêt pour ce service. 12 s'approprient à délibérer dans le même sens afin de bénéficier de l'assistance du Département.

# L'instruction des autorisations d'urbanisme par le Département de l'Aube



- Communes qui ont dit OUI et qui ont délibéré
- Communes qui devraient dire OUI (délib. à venir)
- Communes qui ont dit NON
- Commune devant approuver sa carte communale après le 1er juillet 2015

## Transports scolaires : tarifs inchangés en 2015

Rapport rose, page 1

Les tarifs de la carte de transport scolaire demeurent inchangés pour l'année scolaire 2015/2016. Ils s'appliquent désormais à la totalité des élèves, y compris à ceux empruntant des transports particuliers.

Niveaux d'enseignement	Tarifs TTC
Élève du 1 <sup>er</sup> degré (maternelle et primaire)	20 €
Collégien interne	30 €
Collégien externe ou demi-pensionnaire	50 €
Lycéen interne	30 €
Lycéen externe ou demi-pensionnaire	100 €
Duplicata de la carte de transport	10 €

Par ailleurs, il a été décidé de **plafonner les indemnités kilométriques** prévues pour le remboursement des trajets des parents d'enfants en situation de handicap, afin de tenir compte de la carte scolaire.

## Centre départemental de l'enfance : + 248 000 € pour l'accueil spécifique

Rapport violet, page 7

L'accueil spécifique « petits » et « grands » au Centre départemental de l'enfance nécessite un ajout de 248 000 € au budget de l'établissement, correspondant à la masse salariale supplémentaire dédiée à la réalisation de cette mission sur une année complète.

À noter qu'un guide du Centre départemental de l'enfance vient de paraître, en avril 2015. Destiné aux partenaires du CDE et aux familles, il recense l'ensemble des actions proposées par l'établissement, destinées à restaurer le lien familial.

## **Canton des Riceys : Jean-Michel Hupfer, nouveau conseiller départemental**

Rapport bleu, page 173

Jean-Michel Hupfer devient conseiller départemental du canton des Riceys. Il remplace ainsi Jean-Claude Mathis, dont le mandat a pris fin le 27 avril 2015, en application de la loi sur le non-cumul des mandats.

Jean-Michel Hupfer intègre de fait la commission permanente, ainsi que la commission de l'Environnement, du cadre de vie et de l'aménagement numérique du Conseil départemental de l'Aube. Il remplace également Jean-Claude Mathis au sein des divers organismes et commissions où ce dernier siégeait pour représenter le Département.